

Assemblée générale de l'ADÉPUM

Lundi 20 février 2012

Ordre du jour

- 0. Ouverture
 - 0.1. Présidence et secrétariat
 - 0.2. Adoption des derniers PV
 - 1. Constat du déclenchement
 - 2. AG de reconduction
 - 3. Revendications
 - 3.1. Gratuité scolaire
 - 3.2 Revendications de la grève
 - 4. Comité de coordination de la grève
 - 5. Varia
 - 6. Fermeture
-

0. Ouverture

-Proposition 0.1, telle que formulée par Arnaud Theurillat-Cloutier: «Que l'assemblée générale du lundi 20 février 2012 débute», William Ross appuie

Proposition 0.1 adoptée à l'unanimité

Ouverture de l'assemblée

0.1 Présidence et secrétariat

-Proposition 0.1.1, telle que formulée par Arnaud Theurillat-Cloutier: « Que Thomas Lafontaine assure la présidence et François-Julien Côté-Remy le secrétariat», Dominique Tardif appuie

Proposition 0.1.1 adoptée à l'unanimité

-Proposition 0.1.2, telle que formulée par William Ross: «Que l'on adopte l'ordre du jour tel que proposé», Jean-Charles Verdier appuie

-Amendement à la proposition 0.1.2, tel que formulé par Nicolas Hamon: «Entre le point 4 et point 5, rajouter le point «représentativité dans les instances de la CLASSE» (deviendrait le point 5), dans le point 6, rajouter «Réponse de la CLASSE à la ministre de l'éducation», et rajouter «manifestation du 15 mars» pour le point 8, Thomas-Elie Belley-Côté appuie

Amendement 1 à la proposition 0.1.2 adopté à l'unanimité

Amendement 2 à la proposition 0.1.2, tel que formulé par Arnaud Theurillat-Cloutier: «Après le point «Constat de déclenchement», rajouter un point «Modalités de la grève» (deviendrait point 2)», Nicolas

Hamon appuie

Amendement 2 à la proposition 0.1.2 adopté à l'unanimité

Proposition adoptée 0.1.2 adoptée à l'unanimité

1. Constat du déclenchement

-Proposition 1.1, telle que formulée par Nicolas Hamon: « Que l'ADÉPUM constate que les conditions de déclenchement de la grève ont été atteintes, et qu'elle déclenche cette dernière», Emmanuel Chaput appuie

Proposition 1.1 adoptée à l'unanimité

2. Modalités de la grève

-Proposition 2.1, telle que formulée par Nicolas Hamon :

«Que les modalités de la grève soient fixées ainsi:

- tous les cours sont suspendus le temps de la grève (cours et séminaires seront piquetés)
- tous les ateliers académiques seront suspendus et piquetés
- qu'aucune remise de travaux ne soit permise
- qu'aucun échange entre étudiant et professeurs concernant les travaux académiques soient permis, sauf dans le cas des étudiants en rédaction de mémoire ou de thèse
- que les stages dans les milieux collégiaux soient maintenus.

Advenant la non-reconduction de la grève illimitée, que l'ADÉPUM maintienne deux jours de grève pour négocier le retour en classe»,

Dominique Tardif appuie

Discussions autour de la proposition

-Amendement à la proposition 2.1, tel que formulé par Monique Hardy: «Spécifier: «Que tous les cours de sigle PHI soient piquetés, à l'exception des cours de service»», Jean-Charles Verdier appuie

Amendement à la proposition 2.1 adopté à l'unanimité

Proposition 2.1 adoptée à l'unanimité

Proposition 2.2, telle que formulée par Simon-Pierre Chevarie-Cossette: «Que l'exécutif de l'ADÉPUM dresse la liste de tous les cours PHI adressés à des étudiants non-membres de l'ADÉPUM, se présentent à ces cours précis et y proposent de tenir un vote de grève une semaine plus tard pour que les étudiants eux-mêmes choisissent s'ils veulent que l'ADÉPUM dresse des piquets de grève devant leurs cours», Arnaud Theurillat-Cloutier appuie

On demande le vote sur la proposition 2.2

Proposition 2.2 adoptée à majorité

-Proposition 2.3, telle que formulée par l'exécutif

«Que l'exécutif de l'ADÉPUM suggère fortement aux professeurs du département de philosophie de restreindre leurs ateliers pendant la période de grève aux conditions suivantes :

- 1- Dans des locaux différents, idéalement au Stone Castle ou hors de l'Université de Montréal;
 - 2- Dans des plages horaires différentes;
 - 3- Sur une base ponctuelle;
 - 4- Traitant de sujets différents de ceux traités dans le cours à moins que ceux-ci n'aient un rapport direct avec la grève en cours;
 - 5- Traitant d'une matière qui ne sera pas évaluée;
 - 6- Pour un public plus large que les étudiants du cours.»
- Sophia Baarabe appuie

Proposition 2.3 adoptée à l'unanimité

Proposition 2.4, telle que formulée par l'exécutif. Simon-Pierre Chevarie-Cossette appuie

Code de conduite sur les lignes de piquetage

Préambule: Bien que le tout soit à titre purement indicatif, l'ADÉPUM invite fortement les piqueteurs à suivre le code de conduite tel que présenté ci-dessous, et ce afin d'éviter des débordements qui ne peuvent que nuire à notre cause. Voici donc quelques conseils pratiques pour guider la conduite des militants et militantes qui seront présents sur les lignes de piquetage au cours de la grève générale illimitée.

Face à un étudiant ou à un enseignant déterminé à traverser votre ligne de piquetage

- Toujours privilégier le dialogue et la courtoisie: indiquez à vos interlocuteurs les raisons de votre présence (contre la hausse des frais de scolarité/pour une meilleure accessibilité aux études, etc), et si nécessaire, n'hésitez pas à mentionner que vous êtes supportés par un mandat d'Assemblée générale.
- Adopter une ligne de piquetage «passive»: certes vous pouvez bloquer physiquement l'accès au cours, mais n'opposez aucune forme de résistance, quelle qu'elle soit, à toute personne qui serait prête à utiliser la force pour passer votre ligne de piquetage.
- N'ayez recours à aucune forme de violence, quelle soit verbale ou physique: l'ADÉPUM ne cautionne pas de tels gestes et ne se portera pas à la défense des étudiants qui iraient à l'encontre de ce RÈGLEMENT
- Advenant une situation où un professeur/étudiant franchit la ligne de piquetage, il est suggéré aux piqueteurs de perturber le cours de façon non-violente

Face aux agents de sécurité et/ou forces de l'ordre

- Toujours privilégier le dialogue et la courtoisie: indiquez à vos interlocuteurs les raisons de votre présence (contre la hausse des frais de scolarité/pour une meilleure accessibilité aux études, etc), et si nécessaire, n'hésitez pas à mentionner que vous êtes supportés par un mandat

d'Assemblée générale

- N'ayez recours à aucune forme de violence, quelle soit verbale ou physique: l'ADÉPUM ne cautionne pas de tels gestes et se dissocie des étudiants qui iraient à l'encontre de ce RÈGLEMENT.
- CONNAISSEZ VOS DROITS: les agents de sécurité de l'université de Montréal n'ont pas le droit d'intervenir physiquement auprès des étudiants (sauf si vous faites preuve d'hostilité). Vous n'avez donc pas à leur obéir. Sachez que vous pouvez toujours vous plaindre auprès des autorités compétentes si jamais vous êtes victime et/ou témoin d'un abus de la part des agents de sécurité.

Exécutif de l'ADÉPUM

Pour informations juridiques, contactez le comité légal de l'ASSÉ: 438-933 ASSÉ:

-Amendement 1 à la proposition 2.4, tel que formulé par Julien Fecteau-Robertson: « Que l'on ajoute la clause suivante: «Advenant une situation où un professeur/étudiant franchit la ligne de piquetage, il est suggéré aux piqueteurs de perturber le cours de façon non-violente»», Monique Hardy appuie

On demande le vote sur l'amendement

Amendement 1 à la proposition 2.4 adopté à majorité

-Amendement 2 à la proposition 2.4, tel que formulé par Louis-Thomas Leguerrier: «Que l'on retire le point de «non-dénonciation» du code de conduite», Julien Fecteau-Robertson appuie

On demande le vote sur l'amendement

Amendement 2 à la proposition 2.4 adopté à majorité

Proposition 2.4 adoptée à l'unanimité

3 AG de reconduction

Proposition 3.1 telle que formulée par l'exécutif: « Que la tenue des AG de reconduction ait lieu tous les mercredis dès 13h (sauf si l'AG en décide autrement), et advenant la non-constatation du quorum lors des AG, que la grève soit reconduite automatiquement», Félix Gauthier appuie.

Discussions autour de la proposition

On demande le vote

Proposition 3.1 adoptée à l'unanimité

4. Revendications

4.1 Gratuité scolaire

Proposition 4.1.1, telle que formulée par Nicolas Hamon: «Que l'on suspende l'assemblée pour une durée de 5 minutes», Félix Gauthier appuie

Proposition 4.1.1 adoptée à l'unanimité

Le quorum est constaté, réouverture de l'assemblée

Proposition 4.1.2, telle que formulée par Arnaud Theurillat-Cloutier:

Considérant que l'éducation d'une personne et, a fortiori, d'un peuple n'est pas quelque chose qui puisse ou doive être ramené à une valeur monétaire;
Considérant que les frais de scolarité découragent la poursuite d'études supérieures et constituent le seul facteur d'accessibilité aux études, avec l'Aide financière aux études (AFE), sur lequel l'État possède un pouvoir politique immédiat;

«Que l'ADÉPUM se prononce en faveur du *principe* de gratuité scolaire à tous les niveaux d'éducation et qu'elle appuie toute démarche visant son instauration à condition qu'elle satisfasse aux conditions suivantes :

-La qualité de l'éducation doit être maintenue ou améliorée.

-Les institutions scolaires doivent rester entièrement publiques.

Que l'ADÉPUM réitère sa position à l'effet que le financement de l'éducation, y compris d'une possible gratuité scolaire, devrait être entièrement assumé par l'État, par le biais d'une fiscalité progressive des particuliers et des entreprises», William Ross appuie

Discussions autour de la proposition

Amendement à la proposition 4.1.2, tel que formulé par Julien de Tilly: «Dans les conditions, ajouter: «Que la gratuité scolaire soit reconnue comme le moyen le plus efficace pour maximiser l'accessibilité aux études», Nicolas Hamon appuie

On demande le vote

Amendement à la proposition 4.1.2 rejeté à majorité

Amendement à la proposition 4.1.2, tel que formulé par Sébastien Sicard-Dequoy: «Que l'ADÉPUM vise la gratuité scolaire en tant qu'objectif idéal, mais ne s'y confine pas dans le cas où des moyens autres pourraient s'avérer plus efficaces pour maximiser l'accessibilité aux études», Julien de Tilly appuie

On demande le vote

Amendement à la proposition 4.1.2 rejeté à majorité

On demande le vote sur la proposition

Proposition 4.1.2 adoptée à l'unanimité

Proposition 4.1.3, telle que formulée par Arnaud Theurillat-Cloutier: « Propose la levée de l'assemblée et la reconduction des points restants à la prochaine assemblée générale», Nicolas Hamon appuie

Proposition 4.1.3 adoptée à l'unanimité

Fermeture de l'assemblée